

Mobilisation AESH du 8 avril et compte-rendu de l'audience au rectorat



Plus de cinquante AESH et enseignants ont tenu leur AG devant la Bourse du travail le 8 avril. Ils ont organisé le rassemblement à suivre, préparé l'audience et nommé la délégation qui s'y rendait à 14h. Plus de cent manifestants se sont rassemblés à Jean-Jaurès et une trentaine d'entre eux a suivi la délégation au rectorat.

Considérant la situation de confinement, ce nombre démontre bien la colère des personnels et leur détermination à défendre les AESH et à lutter contre les PIAL ! Les revendications, elles, ne seront pas confinées !

La délégation, composée de Sophie Pouwels et Valérie Redon (FNEC-FP FO), Titaua Penot (Sudéduc), Clémence Jardin (non syndiquée), Hélène Giscloux (CGTéduc'action) et Malika Aouiche (SNUIPP-FSU), est reçue pendant 1h30 par M. Bouquet, Secrétaire général, M. Montoya, IEN-SDEI31 et M. Chevalier, Directeur de cabinet du recteur.

Le respect des lois !

La délégation rappelle que le décret n° 2014-724 et l'arrêté du 27 juin 2014, ainsi que le cadre de gestion des AESH ne sont pas respectés dans l'académie, concernant l'entretien professionnel et le réexamen de la rémunération. Ces textes réglementaires indiquent qu'un entretien professionnel doit être réalisé à l'issue de la première année d'exercice, puis tous les 3 ans. Il doit également être suivi d'un réexamen de la rémunération qui permet à l'AESH de changer de pallier sur la grille indiciaire qui sert à calculer le salaire. Or, dans l'académie, ceci est appliqué uniquement au bout de 6 ans, lors du passage en CDI. C'est inadmissible !

Le rectorat : M. Bouquet répond que cette décision incombe au recteur et qu'il ne peut nous donner de réponse si ce n'est que c'est en cours de réflexion. M. Chevalier pourtant directeur de cabinet du recteur, n'a pas jugé utile d'intervenir sur cette demande !

Un vrai statut ...

La délégation porte les revendications suivantes concernant les contrats des AESH et le statut afin de mettre un terme à la précarité :

- L'harmonisation des contrats titre 2 et hors-titre 2. En effet, les AESH ne sont pas gérés de la même façon et n'ont pas les mêmes droits en action sociale selon que l'employeur est le rectorat ou un EPLE. L'inégalité de traitement qui en découle n'est pas acceptable.
- Une CDIisation au terme de la 1ère année d'exercice.
- La possibilité d'accéder à un statut de la Fonction Publique, au même titre que les enseignants, avec un mouvement et une vraie formation, initiale et continue, professionnalisante.

Le rectorat rappelle que ces questions ne dépendent pas de lui mais du législateur. Sans sembler en

éprouver le moindre trouble, les représentants du rectorat nous mettent en garde sur notre tentation d'intégrer la fonction publique et d'avoir un mouvement comme les enseignants. « Une gestion plus localisée, sur un territoire plus restreint » nous garantit « une affectation de proximité, ne dépassant pas les 20km, et moins coûteuse ». C'est d'ailleurs en partie ce à quoi servent les PIAL. Il signale que cette règle des 20km n'est pas dans la loi mais que c'est un « effort » de l'administration afin de prendre en compte nos difficultés financières.

M. Montoya poursuit : quand un AESH a de « gros soucis » liés au type d'établissement dans lequel il travaille, il est possible de le réaffecter ailleurs, « dès que possible », car « ce n'est pas dans notre intérêt que l'AESH finisse par démissionner ou en arrêt maladie » (SIC!).

Commentaire : *A les entendre un fonctionnaire devrait envier notre statut ! C'est ahurissant ! Enfin tout ceci est bien flou. Pourquoi devoir attendre d'être en difficulté pour pouvoir choisir le type d'établissement d'affectation ? Ces réponses ne sont pas admissibles.*

Le rectorat nous informe aussi que depuis janvier 2021, les AESH des EPLE ont les mêmes droits en action sociale que les AESH du rectorat, SRIAS et PIM compris. Il suffit d'en faire la demande. Mais, il est possible qu'il y ait des couacs car « c'est peut-être encore dans les tuyaux » (SIC!).

La délégation rétorque qu'il aurait peut-être fallu en informer les AESH ...

Commentaire : *N'hésitez donc pas à vous saisir de l'action sociale et à nous contacter en cas de problème. Concernant la formation, le rectorat n'a pas donné de réponse.*

Et un vrai salaire !

Pour sortir de la précarité, un salaire digne de ce nom est également nécessaire.

La délégation rappelle que la majeure partie des AESH ont un salaire qui les place 250 euros en deçà du seuil de pauvreté. C'est pourquoi elle revendique :

- Que 24h de temps de service devant enfant soit considéré comme un temps plein pour la prise en compte du travail réel et de sa pénibilité.
- Une revalorisation salariale.
- Que l'heure supplémentaire faite depuis le début de l'année, par suite de la signature d'un avenant, soit enfin payée. Cela fait 6 mois que les AESH attendent, c'est inadmissible !
- La prise en charge des frais de déplacements pour les AESH devant utiliser leur véhicule personnel. Ceux qui utilisent les transports en commun, un vélo ou le co-voiturage ont tout ou partie de leur frais pris en charge. Cela entraîne une inégalité de traitement et ce n'est pas un choix de l'AESH que d'utiliser son véhicule !
- La gratuité du repas à la cantine pour les AESH accompagnant un élève entre midi et deux. Il s'agit d'un temps de travail et, là encore, ce n'est pas un choix de l'AESH que de devoir prendre le repas de la cantine. Les AVL, qui ont un contrat mairie, ont la gratuité du repas. Il s'agit, là aussi, d'une iniquité de traitement.
- L'accès aux primes REP/REP+, informatique et Covid, au même titre que les enseignants.

Le rectorat : pour ce qui est des avenants, M. Bouquet répond que Déodat de Séverac a régularisé cette situation. Par contre, pour les AESH dépendant du rectorat, étant donné que le logiciel de paie est géré nationalement, l'administration nous indique : « nous cherchons encore la procédure pour nationaliser tout ça » (SIC!).

Commentaire : *c'est déjà la réponse que l'on nous donnait il y a maintenant 6 mois ! C'est inadmissible !*

Le rectorat : Pour les autres points, tout comme pour le statut et les contrats, c'est là encore au législateur d'en décider.

La délégation demande donc que le rectorat fasse remonter et défende ces revendications devant le ministre.

Des recrutements !

La délégation demande également plus de moyens pour répondre correctement à toutes les notifications et arrêter le saupoudrage auquel on nous astreint. Ce recrutement permettrait également la formation d'une brigade de remplacement, au même titre que celle des enseignants.

Pour le rectorat «la solution se trouve dans les redéploiements et non dans l'augmentation des moyens » (*SIC!*). Dans le département en septembre, selon M. Bouquet, environ 140 AESH s'occupaient d'enfants qui n'étaient pas notifiés (*SIC!!!*) alors que 800 enfants notifiés n'avaient pas d'AESH. Grâce aux PIAL, les AESH ont été redéployés. L'administration s'en félicite car il ne reste maintenant plus que 500 enfants notifiés sans AESH grâce à ces redéploiements.

M. Bouquet nous indique qu'il doit actuellement « justifier » (*SIC !*) la bonne utilisation des AESH.

Commentaire : *quid de ces 500 élèves vu qu'il n'y a pas de recrutement prévu ?*

Nous ne savons donc pas encore si nous aurons une augmentation des moyens pour l'année à venir. Que doit-on conclure de ces propos ? Doit-on s'attendre à une stagnation de l'enveloppe, voire pire, une diminution ?

Le rectorat déplore également une augmentation des demandes de notifications et une augmentation des notifications MDPH. Le problème ne vient pas du fait qu'il y a plus de besoins qu'avant mais plutôt que les équipes pédagogiques font des demandes là où il n'y a pas de besoins ou alors là où une aide matérielle suffirait (ex : un ordinateur). L'administration nous indique aussi vouloir se mettre en relation avec la MDPH afin de voir comment réduire ces notifications.

Pour ce qui est de la brigade de remplacement, c'est un de leur souhait, mais ce n'est pas d'actualité.

Commentaire : *on constate que l'objectif de l'institution est bien de limiter les accompagnements, ce qui aura comme conséquence d'aggraver les difficultés dans les établissements scolaires. Ce constat renforce la légitimité de notre mobilisation.*

Formations et informations des collègues enseignants, directeurs et chefs d'établissements concernant les droits et devoirs des AESH !

La délégation signale que le cadre de gestion des AESH est mal connu, ce qui surajoute des difficultés. Parfois, les binômes enseignant-AESH sont également mis à mal par des confusions de rôles.

Le rectorat rappelle que le guide national a été transmis dans toutes les écoles. M. Montoya indique également qu'il forme les directeurs sur la gestion des AESH. Il envisage de faire de la formation et de l'information sur le sujet via le PIAL.

La délégation tient à rappeler que les personnels ont autre chose à faire que lire le guide de 50 pages dans sa globalité. Elle considère qu'une autre approche serait plus appréciable.

Commentaire : *Voilà donc une chose de plus reportée sur le PIAL sans qu'on n'en connaisse ni l'échéance, ni les modalités.*

Contre les PIAL et la mutualisation à outrance !

Pour le rectorat les PIAL et la politique de mutualisation sont une solution à tout : « favoriser l'autonomie des enfants », « améliorer les conditions de travail des AESH, » etc. Le PIAL est une réussite. 25 PIAL sont « fonctionnels » et 25 nouveaux sont prévus en 2021, notamment en intégrant les lycées, de façon à ce que tout établissement scolaire soit intégré dans un PIAL.

La délégation : le bilan d'une année de PIAL démontre leur échec. Elle oppose les remontées des collègues qui laissent le rectorat sans réponse :

Quand il faut accompagner plusieurs élèves en même temps, dans la même classe, il est impossible de répondre correctement aux demandes d'aide des élèves. **Pas de réponse du rectorat !**

On accompagne plus d'élèves mais on les accompagne moins longtemps, leur scolarité en pâtit donc.

Pas de réponse du rectorat !

Les déplacements et le nombre d'enfants à accompagner augmentent et le stress causé par la potentialité d'être redéployé à tout moment impactent les conditions de travail et provoquent des burn-out, une perte de sens et une envie de démissionner. **Toujours pas de réponse du rectorat !**

Quand nous demandons si le rectorat a l'intention de regrouper dans une même classe les élèves avec une notification mutualisée d'un même niveau avec un AESH, **pas de réponse du rectorat, mais il avertit** : « notre but est d'inclure tous ces élèves et de ne pas les mettre dans du spécialisé ».

***Commentaire** : cela veut-il dire que les équipes pédagogiques vont subir des pressions et que le rectorat tente de le cacher ?*

Le rectorat : M. Montoya a indiqué avoir « régulièrement la FNEC-FP-FO au téléphone sur des situations » (*SIC!*) dans le but de les régler et nous invite à continuer ainsi.

La délégation : les collègues concernés ne nous demandent pas tous d'intervenir : une fois encore, **Pas de réponse du rectorat !**

Nous vous invitons à nous saisir de tout problème d'inclusion ou tout problème en lien avec le PIAL pour que nous puissions intervenir si nécessaire.

La délégation : les AESH référents, avec le coordinateur PIAL, doivent annoncer les redéploiements et poussent au volontariat. Les AESH ne se saisissent donc pas des AESH référents en tant que pairs aidants, au vu de ces injonctions paradoxales. Elle porte donc la revendication de création d'une vraie personne ressource.

Le rectorat : « ce n'est pas aux AESH référents de faire ça mais aux pilotes » (*SIC!*) et ça a été indiqué dès le début. Ce problème n'est donc pas imputable aux PIALs, mais bien aux personnels.

***Commentaire** : cette réponse est inadmissible quand on voit les pressions que les coordinateurs PIAL et les AESH référents reçoivent de leurs supérieurs pour faire le sale boulot !*

Plus de places en établissements sociaux et médico-sociaux !

Le rectorat reconnaît que beaucoup d'élèves en ULIS ou dans des classes ordinaires sont en attente de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Il concède que cela complique le travail des AESH et des enseignants. Il est en pourparlers avec l'ARS à ce sujet mais la politique sociale actuelle va dans le sens de plus de fermeture. Il tend donc à mettre en place des unités d'enseignements externalisées au sein des écoles ordinaires.

***Commentaire** : La FNEC-FP FO tient à rappeler que l'accès aux établissements sociaux et médico-sociaux est un droit dont on ne peut pas priver les enfants qui en ont besoin !*

La délégation demande une nouvelle fois à l'administration de faire remonter au ministère les revendications portées lors de cette audience.

Pour tout problème, pour toute question, contactez la FNEC-FP FO.

